

RAPPORT DU JURY

Place des Montréalaises

Concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire



Service de la mise en valeur du territoire – Direction de l'urbanisme
avec le soutien du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, du Service des
infrastructures, de la voirie et des transports et de l'arrondissement de Ville-Marie

Ville de Montréal

Par : Véronique Rioux, consultante en aménagement et design industriel et
Emeric Boucher, consultant en aménagement et design urbain
Conseillère professionnelle et conseiller professionnel pour le concours

22 juin 2018



ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES DES ÉQUIPES CONCURRENTES

1. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La composition du jury est la suivante :

- Chantal Aylwin, ingénieure, directrice, Direction des infrastructures, Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), Ville de Montréal;
- Jérôme Barth, vice-président administratif et financier, Times Square Alliance; président-fondateur, Town Square Consulting;
- Marie-Ève Beaupré, conservatrice de la Collection, Musée d'art contemporain de Montréal;
- Monica Bittencourt, architecte paysagiste et aménagiste, Direction de l'aménagement et de l'architecture, Commission de la capitale nationale du Québec;
- Lyndsay Daudier, diplômée en urbanisme, en droit et en gestion de projets, directrice générale, Fusion Jeunesse;
- Sylvia-Anne Duplantie, urbaniste, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- Luc Gagnon, diplômé en urbanisme, directeur, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal;
- Josiane Maheu, M. Sc. en géographie humaine, coordonatrice de projets à Relais-femmes, vice-présidente du Conseil des Montréalaises;
- Manon Otto, designer urbain, directrice de l'architecture de paysage, BIG NYC;
- Raquel Peñalosa, architecte paysagiste, présidente, International Federation of Landscape Architects (IFLA);
- Marie Pimmel, architecte, Renzo Piano Building Workshop, Paris.

Les membres du jury ont désigné Mme Marie Pimmel comme présidente du jury.

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

31 propositions ont été reçues. L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée le 26 septembre 2017 en présence de la conseillère professionnelle du concours Véronique Rioux et de la responsable du projet à cette étape, Caroline Noël, conseillère en aménagement, Division des projets urbains, Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal.

Des non-conformités mineures ont été relevées sur 16 propositions déposées. Les non-conformités concernaient des documents manquants non qualitatifs qui ont été transmis dans les 48 heures suivant la demande des conseillers professionnels (conformément à l'article 6.4.3 du Règlement du concours).

La proposition 983NG a été jugée non conforme puisqu'elle ne comprenait pas la vue en plan de même que les trois perspectives exigées à la section 6.1.1 du Règlement du concours. Cette proposition n'a pas été évaluée par le jury.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

Les membres du jury se sont réunis les 11 et 12 octobre 2017 à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères d'évaluation de l'étape 1 sont les suivants et ils sont jugés sur une base équivalente :

- **Qualité du propos** : sens donné au lieu; pertinence du projet; intérêt important en lien avec la toponymie place des Montréalaises et la commémoration de Marie-Josèphe Angélique;
- **Qualité sociale et culturelle** : potentiel d'appropriation et attractivité des lieux créés; opportunités d'accueil et d'interaction pour les personnes résidentes du secteur, les travailleurs, travailleuses, les visiteurs, visiteuses de passage, les touristes et la communauté sociale et culturelle; convenance des lieux pour la socialisation et la cohabitation des divers usagers;
- **Qualité fonctionnelle** : polyvalence et praticabilité de la place et des équipements au regard des différentes vocations et activités; efficacité pressentie des liens de mobilité; prise en compte des enjeux techniques;
- **Qualité expérientielle et perceptuelle** : ordre et lisibilité de la place publique; porosité avec le contexte environnant; mise en valeur de la verrière et des vues sur les principaux points d'intérêt; découverte de la Cité administrative et du Vieux-Montréal favorisée; qualité visuelle et esthétique de jour, de soir et en toute saison;
- **Qualité d'intégration** : complémentarité d'usages avec les autres espaces publics du secteur; intégration avec l'environnement bâti existant; intégration de la passerelle dans le paysage urbain;
- **Qualité écologique** : confort des lieux pour les usagers et usagères sous différentes conditions climatiques; qualité des espaces de plantations et des îlots de fraîcheur;
- **Qualité de rayonnement et d'innovation** : création d'une signature forte; potentiel de rayonnement; pertinence et contemporanéité de l'approche conceptuelle au regard des tendances internationales actuelles en matière d'aménagement de places publiques.

Les membres du jury ont pris connaissance des documents des propositions sur place.

La première journée, les membres du jury ont examiné individuellement l'ensemble des planches afin d'avoir une vue d'ensemble. Ils ont par la suite fait la lecture des textes des propositions.

Le jury a procédé d'abord par élimination puis a argumenté pour choisir les cinq propositions finalistes.

Les propositions suivantes ont été d'abord été éliminées au premier tour puisqu'elles présentaient des lacunes au plan d'un ou de plusieurs critères d'évaluation : 174MM, 220EI, 273RL, 276AA, 346ZP, 375MJ, 432UN, 524AG, 573XO, 589CA, 767OO, 945LS, 969LV.

Par la suite, avant leur élimination, le jury a discuté plus longuement des propositions suivantes : 038VM, 074DW, 102CO, 289SF, 360PM, 734CC, 849BC.

Au dernier tour de délibération, les propositions suivantes ont été retranchées : 184SI, 638DS. Les propositions 996GR, 604AA et 080MO sont respectivement les sixième, septième et huitième choix du jury.

Les cinq propositions finalistes sont : 317NX, 363LR, 461OS, 888SM, 918SE.

Les noms des équipes finalistes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury.

317NX - Bureau Bas Smets et Pelletier de Fontenay

363LR - Arcadia Studio + civiliti + PARA-SOL

461OS - Lemay

888SM - Mandaworks et Sid Lee Architecture

918SE - BC2 Groupe Conseil en collaboration avec Daily tous les jours

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS

Un rapport préliminaire du jury a été transmis aux équipes finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Les commentaires du jury sont présentés dans les pages qui suivent.

Dans ce rapport, les membres du jury ont tenu à rappeler les points suivants à l'ensemble des équipes finalistes afin de mieux les instruire quant aux priorités à accorder et aux enjeux à maîtriser lors de l'élaboration de leur prestation :

- Certaines propositions ne semblent pas respecter entièrement les contraintes liées à la dalle de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie (réf. 6.1 du Programme). Le jury rappelle que le critère d'évaluation « Faisabilité » devra obligatoirement être rencontré, à défaut de quoi la Prestation ne sera pas retenue (réf. 6.3.6 du Règlement). *Faisabilité : probabilité de respecter intégralement les limites du Projet à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site.*
- Les études portant sur le recouvrement partiel de la bretelle autoroutière Saint-Antoine (Berri), disponibles à l'annexe M du Programme, établissent un budget maximal de 17,58 M\$. Tout recouvrement supplémentaire de la bretelle ou toute nouvelle option de recouvrement qui excéderait ce budget devra être chiffrée et incluse au budget de construction du projet estimé à 34 080 000 \$ (réf. 1.4 du Programme). Tout recouvrement supplémentaire de la bretelle ou toute nouvelle option de recouvrement qui sera proposée par les finalistes devra respecter les normes du MTMDET quant à la pente (6%) et à la hauteur du dégagement (5,1 mètres), sous réserve de l'obtention des autorisations requises par le Ministère.
- L'occupation du site par les usagers et usagères et l'exploitation de l'espace doivent être réfléchies lors du développement des prestations (réf. 5.3 du Programme). Quelles sont les possibilités d'intégration des activités éphémères ou spontanées sur le site ? Si des occupations commerciales ou communautaires sont proposées, en quoi leur vocation et leur localisation sur le site vont-elles contribuer à animer le lieu et favoriser son appropriation par les usagers ? Comment les équipes entrevoient-elle globalement la gestion de ces espaces ? L'appropriation du site par les usagers est souhaitable en toute saison, de jour comme de nuit.
- L'accessibilité universelle représente un enjeu majeur pour la place et l'application de ses principes est une priorité (réf. 5.7 du Programme). Concernant plus spécifiquement les besoins des personnes à mobilité réduite, les membres du jury questionnent le choix de certaines équipes d'intégrer un ascenseur. Bien que les études préliminaires soient favorables à cette avenue, les membres du jury questionnent son coût d'implantation et le risque élevé de ne pas garantir en tout temps l'accessibilité à tous et toutes en cas de panne. Les enjeux d'entretien et les risques de bris, notamment en saison hivernale, préoccupent le jury. L'accès en pente douce ou avec une rampe d'accès (réf. Place Vauquelin) semblent être des avenues mieux adaptées au contexte.
- Le projet doit assurer le confort des usagers et usagères en minimisant toutes les nuisances possibles (réf. 5.8 du Programme). Parmi les nuisances, le jury souligne que la gestion du bruit provenant de l'autoroute (bretelle) est un enjeu d'importance. Les membres du jury voudront que les équipes tiennent compte de ce facteur afin de s'assurer de l'appropriation de la place par les usagers. La gestion microclimatique (vents dominants et ensoleillement) peut également avoir un effet sur l'occupation de la place.
- La nouvelle place doit favoriser l'inclusion et une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers et usagères. La place des Montréalaises doit être sécuritaire à toute heure de la journée et une attention particulière doit être portée afin de ne pas créer d'espaces clos soustraits au regard des passants et passantes (réf. 5.14 du Programme). L'éclairage peut contribuer à la sécurité, en plus de favoriser l'occupation de soir et pendant l'hiver.
- Le jury voudra mieux comprendre les intentions des équipes quant au traitement du dessous de la passerelle.

Proposition : 317NX - Place des Montréalaises
Équipe : Bureau Bas Smets et Pelletier de Fontenay



Cette proposition témoigne d'une excellente lecture du lieu et d'une bonne analyse urbaine. La proposition est sobre et les espaces proposés sont polyvalents. Ce traitement en simplicité laisse entrevoir plusieurs possibilités en termes d'appropriation et de programmation. En plus d'offrir une grande flexibilité, la section centrale reconnaît les spécificités du site : la dalle est franche, assumée et rend visible la trace de l'autoroute. La commémoration des Montréalaises sur les dalles est d'ailleurs une belle allégorie en hommage à celles qui ont pavé le chemin.

Le sentier en montée progressive et la passerelle, qui lie la station de métro au Champ-de-Mars dans un geste linéaire fort, ont beaucoup plu aux membres du jury. Ceux-ci structurent la place et contribuent à la qualité des points de vue. Les espaces à proximité du CRCHUM sont utilisables et bien intégrés. La colline répandant au talus du Champ-de-Mars offre également une pente dirigée vers le sud, ce qui est appréciable dans une ville nordique, souligne le jury.

Cette colline implique cependant un recouvrement complet de la bretelle Saint-Antoine et le jury voudra être rassuré quant à la faisabilité technique et budgétaire de cette avenue.

À l'étape 2, les membres du jury suggèrent également à l'équipe de travailler plus spécifiquement le jardin de la place Marie-Josèphe Angélique et à explorer les avenues au plan de la végétation afin de lui donner un caractère plus fort et distinctif en lien avec l'identité de la place.

En terminant, bien que la simplicité de la proposition ait été appréciée, une personnalité et une signature plus affirmées devraient être développées pour les lieux à l'étape 2. En ce sens, l'auvent à l'extrémité ouest du site devrait d'ailleurs être travaillé au niveau formel et sa fonctionnalité doit être précisée.

Proposition : 363LR - Place des Montréalaises - Au gré des flots
Équipe : Arcadia Studio + civiliti + PARA-SOL



L'approche conceptuelle innovante, les qualités écologiques et l'application des principes de ville intelligente distinguent cette proposition.

Le projet possède aussi une signature forte, dont les axes de déploiement, en rupture avec la trame urbaine montréalaise, ont beaucoup plu au jury. Les détails présentés témoignent également d'une grande finesse et le propos entourant la commémoration des Montréalaises est sensible et actuel.

La place est bordée d'arbres de part et d'autre tout en dégagant la vue sur la Cité administrative. Les espaces à proximité du CRCHUM sont utilisables, bien intégrés et tiennent compte de la présence de vent dans le secteur. L'intégration des bâtiments semble bien réfléchi. Leurs attributs formels et fonctionnels devront cependant être précisés lors la deuxième étape.

L'orientation de la passerelle structure bien l'espace, intègre de façon judicieuse la contrainte de la bretelle d'autoroute et donne un accès à la fois à la place Vauquelin et à la rue Gosford, ce qui a été apprécié par les membres du jury. L'atterrissage de la passerelle sur le Champ-de-Mars, hors de la zone autorisée par le ministère de la Culture et des Communications et par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, présente toutefois un risque/défi quant à l'acceptation future de ce volet du projet. Le jury souhaitera entendre l'équipe quant à la possibilité éventuelle de devoir faire évoluer le concept de la passerelle en respect du site du Champ-de-Mars.

Malgré les qualités spatiales de la proposition, le jury souligne toutefois que l'espace est morcelé, parfois sur plusieurs niveaux, et peut rendre la place difficile à lire, notamment en termes de parcours pour les personnes usagères. Les membres du jury se questionnent également sur la facilité d'appropriation des espaces pour les activités programmées ou spontanées. La flexibilité et la fonctionnalité de la place devront être démontrées en phase 2.

Proposition : 461OS - Place des Montréalaises
Équipe : Lemay



Cette proposition présente une réelle signature et donne une identité claire à la place. La mise en paysage est d'une grande sensibilité et le geste lié au pré fleuri est fort en termes de symbole pour les Montréalaises. La passerelle est délicate, bien dessinée et intégrée, et l'espace est lisible pour les usagers et usagères.

Plusieurs questions émanent cependant de cette proposition. La plus importante concerne l'usage. Peut-on contourner aisément la station de métro ? Est-ce que le public pourra s'approprier l'espace ? Le jury s'inquiète au sujet de l'appropriation de la place publique puisque l'aire polyvalente semble limitée en superficie et que les surfaces souples risquent d'exiger beaucoup d'entretien, car elles sont moins adaptées pour des activités programmées ou spontanées (présence de boue, résistance des végétaux aux piétinements, confort au printemps et à l'automne, etc.). De plus, comment l'équipe entrevoit-elle l'entretien et la gestion des végétaux selon les saisons ?

Concernant le plan incliné, celui-ci implique un recouvrement complet de la bretelle Saint-Antoine. Le jury voudra être rassuré quant à la faisabilité technique et budgétaire de cette avenue. Le jury voudra également mieux comprendre les fonctions proposées sous ce plan (à la fois du côté du CRCHUM et de la rue Saint-Antoine) et comment celles-ci seront cohérentes avec l'usage de la place. Il est important également de pouvoir mieux comprendre l'interface entre le dessous de la passerelle, le talus et la rue Saint-Antoine.

L'espace adjacent au CRCHUM, au sud, dans l'axe de la rue Gosford doit être travaillé. Cet espace laisse entrevoir des enjeux de sécurité importants (cul-de-sac, visibilité réduite, espace limité, etc.). À cet effet, le jury voudra également comprendre l'aménagement et la topographie proposés au coin des rues Saint-Antoine et Gosford.

En terminant, l'aspect commémoration des Montréalaises doit être mieux défini (comment faire ressortir plus clairement dans l'aménagement les intentions évoquées dans le texte) et une plus grande importance doit être accordée à ce volet du projet à la deuxième étape du concours.

Proposition : 888SM - anno

Équipe : Mandaworks et Sid Lee Architecture



Cette proposition présente une signature forte, en contraste avec son environnement. L'idée de retisser de façon marquée le lien brisé par la présence de l'autoroute, la relation au Champ-de-Mars et le point de vue cadré sur l'hôtel de ville sont les forces du concept.

La proposition témoigne également d'une bonne analyse urbaine et l'approche proposée pour la connexion fonctionnelle et expérientielle est intéressante. Ce geste fort lié à la double connexion ne doit par contre pas se faire au détriment de la qualité de l'aménagement de la place. Outre le traitement au sol dont le langage emprunté de la verrière ait été apprécié par le jury, l'aménagement des lieux doit être davantage réfléchi pour la deuxième phase, et ce, tant au niveau formel (identité) que fonctionnel (usage).

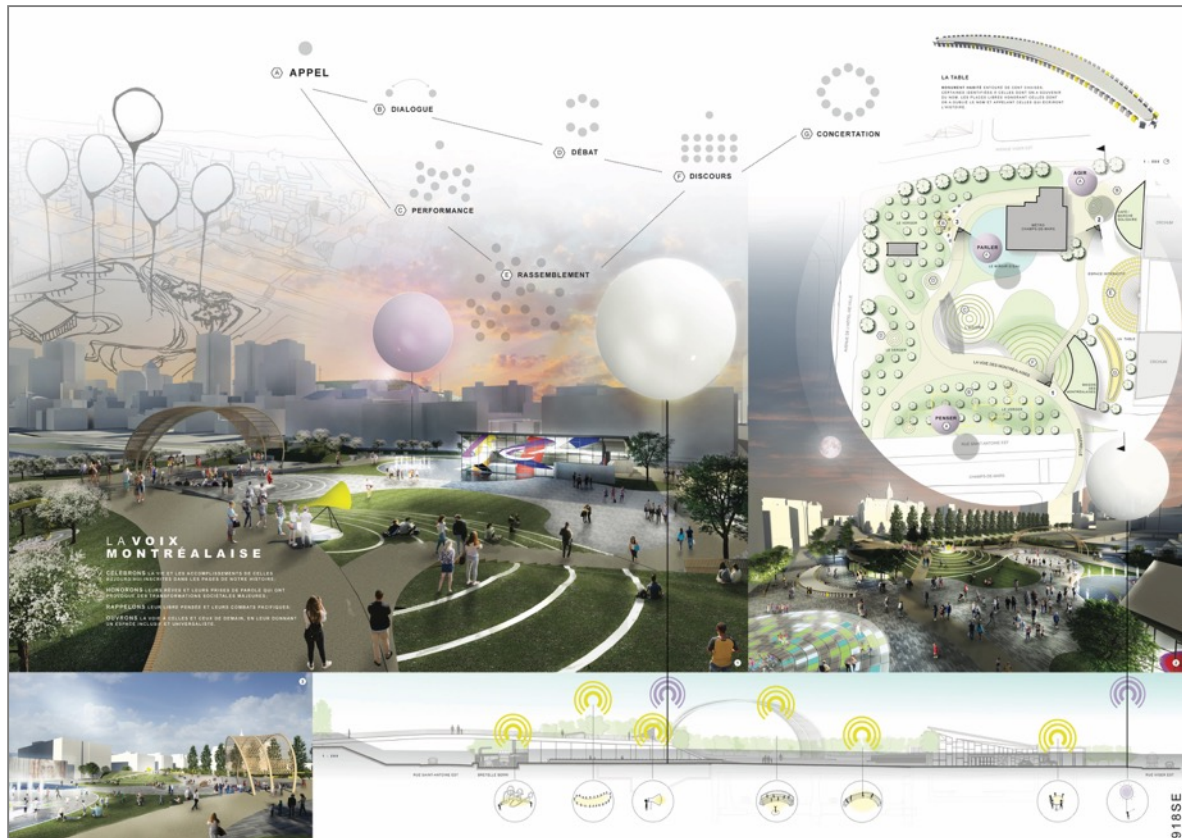
La passerelle colorée qui se déploie tel un ruban dans l'espace laisse entrevoir beaucoup de potentiel. Celle-ci est cependant quelque peu massive et sa structure est à raffiner à l'étape 2. Le jury tient également à souligner que l'atterrissage de la passerelle sur le Champ-de-Mars se situe largement hors de la zone d'intervention autorisée par le ministère de la Culture et des Communications et par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, ce qui présente un risque/défi quant à l'acceptation future de ce volet du projet. Le jury souhaitera entendre l'équipe quant à la possibilité éventuelle de devoir faire évoluer le concept de la passerelle en respect du site du Champ-de-Mars.

Un autre enjeu majeur résultant de la configuration de l'anneau est le morcellement de l'espace pouvant conduire à des problématiques d'appropriation et de sécurité. L'équipe devra raffiner sa proposition afin de s'assurer de ne pas créer d'ilots isolés, inutilisables et surtout soustraits au regard de tous.

Au plan de la commémoration des Montréalaises, l'idée de base est intéressante (elle sous-tend entre autres un lien avec les racines autochtones), mais devra être poussée à l'étape 2.

Proposition : 918SE - La voix montréalaise

Équipe : BC2 Groupe Conseil en collaboration avec Daily tous les jours



Le propos narratif derrière le concept est fort. La vision de l'équipe a plu au jury quant à l'espace démocratique dans lequel tous et toutes ont leur place et peuvent s'exprimer. Le volet programmatique inclusif et communautaire de la maison des Montréalaises est également un point positif du projet.

La grande table est le coup de cœur de la proposition et est une manière sensible de commémorer les Montréalaises. C'est l'élément phare du concept, qui doit définitivement être mis de l'avant.

La passerelle, avec ses tracés organiques, organise assez bien l'espace. La connexion au Champ-de-Mars n'est cependant pas résolue, de même que l'appel et l'intégration à l'avenue de l'Hôtel-de-ville. Les membres du jury soulignent également que l'espace est difficile à lire, quelque peu décousu. Ceux-ci se questionnent sur la facilité d'appropriation des lieux pour les activités programmées ou spontanées. La flexibilité et la fonctionnalité de la place devront être démontrées en phase 2.

Malgré les points forts qui aient fait en sorte que le jury retienne cette proposition au nombre des finalistes, celle-ci présente des lacunes importantes qui devront être corrigées en phase 2, notamment au plan de la composition générale. Le concept est chargé et possiblement trop festif pour une place pérenne et un espace civique comme celui-ci. Il y a plusieurs éléments disparates et un manque de cohérence en termes de matérialité. Les membres du jury souhaitent en ce sens avoir une meilleure compréhension du rôle des bulles géantes et de leur intégration au caractère de la place. Le jury invite l'équipe à raffiner sa proposition à la deuxième étape afin qu'elle soit plus sobre et simple dans le but d'assurer la pérennité des aménagements. Ce dernier mentionne également que le traitement au sol concentrique n'est pas en relation avec l'œuvre de Marcelle Ferron. Une plus grande retenue dans le traitement au sol et dans l'aménagement est requise pour la mise en valeur de cette œuvre magistrale.

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES ÉQUIPES FINALISTES

Pour le bénéfice des lecteurs et lectrices de ce rapport, il est important de souligner qu'au début de l'étape 2, un addenda (addenda n° 6) au Règlement et au Programme du concours a été émis concernant l'annulation du projet de la Ville visant le recouvrement partiel de la bretelle de sortie Saint-Antoine. Cet addenda explique l'évolution des propositions de l'étape 1 quant au recouvrement de la bretelle.

Extrait de l'addenda n° 6 : La Ville de Montréal ne poursuivra pas le projet de recouvrement partiel de la bretelle de sortie Saint-Antoine. L'avant-projet mené par la Ville à ce sujet est annulé et aucun budget n'est disponible pour procéder au recouvrement partiel. Malgré l'absence de recouvrement partiel de la bretelle, les finalistes doivent proposer des solutions d'aménagement favorisant la sécurité des utilisateurs tout en renforçant l'attrait et l'identité de la place. Des solutions doivent être proposées pour atténuer la présence, ou la perception, de la coupure créée par la bretelle. La partie sud-ouest de la place doit offrir une aire conviviale et sécuritaire permettant une appropriation adéquate des lieux. Le tunnel piéton ne sera pas maintenu à titre de lien entre la place des Montréalaises et le Champ-de-Mars. Sa fermeture est toujours prévue, préalablement aux travaux d'aménagement de la place. Puisque la pente de la bretelle ne sera pas modifiée, la démolition complète du tunnel piéton pourrait toutefois être reconsidérée advenant une proposition de requalification à d'autres fins respectant les objectifs et le cadre budgétaire du concours. Une étude de capacité portante du tunnel devra être réalisée, advenant la proposition de son maintien. Le budget de construction pour la réalisation des aménagements de la place et de la nouvelle passerelle piétonne demeure de 34,1 M\$.

6. CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE COMPLÉMENT D'ÉQUIPE

En vue de l'étape 2, et conformément aux exigences d'admissibilité du Règlement, les équipes se sont bonifiées.

- 317NX - Bureau Bas Smets et Pelletier de Fontenay qui s'adjoignent à l'étape 2 WAA Montréal, NEUF architect(e)s, Latéral s.e.n.c. et WSP Canada
- 363LR - Arcadia + civiliti + PARA-SOL en collaboration avec Lasalle-NHC, Groupe EGP, Sybil McKenna, Jean-François Barsoum, UDO, Martin Roy et associés
- 461OS - Lemay qui s'adjoit à l'étape 2 Angela Silver et SNC Lavalin
- 888SM - Mandaworks et Sid Lee Architecture qui s'adjoignent à l'étape 2 OPTION Aménagement et GBI Experts-Conseils
- 918SE - BC2 Groupe Conseil en collaboration avec Daily tous les jours qui s'adjoignent à l'étape 2 Lapointe Magne et Associés, CIMA+ et WORKac

L'analyse de la conformité des dossiers de complément d'équipe s'est effectuée le 3 novembre 2017 en présence de la conseillère professionnelle du concours Véronique Rioux et de la responsable du projet Amélie Bergeron, conseillère en aménagement, Division des projets urbains, Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal.

Les cinq dossiers de complément d'équipe ont été jugés conformes.

7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Le jury est le même qu'à l'étape 1.

8. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Suite au dépôt des prestations, l'analyse de la conformité des prestations s'est effectuée le 3 avril 2018 en présence des deux conseillers professionnels du concours et des conseillères en aménagement, Amélie Bergeron et Anh-Vi Tran, Division des projets urbains, Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal.

Les cinq prestations ont été jugées conformes.

La conformité des documents de présentation visuelle en support à l'audition et des maquettes s'est effectuée les 25 et 26 mai 2018.

Les documents de présentation et la maquette ont été jugés conformes par la conseillère professionnelle Véronique Rioux et les conseillers en aménagement de la Ville, Christophe Ripeau et Anh-Vi Tran.

9. ANALYSE DES PRESTATIONS PAR LE COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique a analysé objectivement les répercussions techniques, programmatiques, réglementaires et budgétaires des prestations.

La composition du comité technique est la suivante :

- David Boissinot, ingénieur, Division de la gestion des actifs, Direction des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal;
- Renaud Clerc, ingénieur, Division des grands projets, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal;
- Gunther Conard, chef estimateur principal, Macogep;
- Annie Gauthier, conseillère en développement communautaire, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal;
- Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement, Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel, Direction des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal;
- Laurent Guignard, ingénieur, chargé de projet, Division des grands projets, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal;
- Maxime Lemieux, conseiller en aménagement, Division de l'aménagement et du design urbain, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal;
- Benoît Lepage, agent technique en horticulture et en arboriculture, Division des parcs et de l'horticulture, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal;
- Marie-Claude Lessard, ingénieure, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Cheryl Ong-Tone, ingénieure, Division ingénierie et infrastructures, Société de transport de Montréal;
- Marie-Claude Séguin, chef d'équipe - architecte paysagiste, Division des grands parcs urbains et espaces publics, Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Ville de Montréal.

Patrick Marmen, consultant en design urbain, a été mandaté par la Ville de Montréal pour agir comme accompagnateur et secrétaire du comité technique.

Les analyses du comité technique ont été présentées dans un rapport détaillé par sujet. Un résumé des principaux enjeux soulevés par le comité est présenté dans les pages qui suivent. La faisabilité, définie

comme « la probabilité de respecter intégralement les limites du projet à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site » est rencontrée par toutes les équipes finalistes selon les documents analysés.

En surplus des commentaires spécifiques pour chacun des projets proposés par les équipes finalistes, le comité technique a énoncé quelques commentaires généraux au jury et aux équipes afin de souligner certains aspects communs à l'ensemble des prestations.

- Premièrement, le comité soulève la difficulté de bien apprécier les qualités techniques des propositions, notamment au niveau du respect des contraintes énoncées au programme en lien avec la capacité portante et aux restrictions de charges des infrastructures souterraines (dalle de recouvrement, tunnel du métro et pont Sanguinet). Le comité technique n'a pu contrevérifier les informations fournies par les équipes finalistes. Certaines équipes ont précisé la composition des remblais et des revêtements sans indiquer les charges imposées par ceux-ci. De plus, le comité technique remarque que les contraintes liées au maintien d'un accès libre aux joints de dilatation de la dalle de recouvrement ont peu été prises en considération par l'ensemble des équipes finalistes. Cet accès est nécessaire pour l'inspection et la réparation des infrastructures. Les travaux d'entretien éventuels pourraient nécessiter de reconstruire les aménagements sur une base régulière.
- Bien qu'aucun critère soulignant l'importance des qualités structurales de la passerelle n'ait été précisé dans le programme du concours, le comité technique observe que peu de finalistes ont travaillé l'expression structurale de celle-ci. Quelques-unes des structures proposées présentent une coque ou un camouflage du système structural ce qui ne respecte pas les critères liés à la facilité d'inspection et d'entretien des ouvrages, notamment en rendant difficiles les inspections de type « doigt sur la pièce ».
- Le programme stipulant que, dans la mesure du possible, les parcours accessibles doivent être les mêmes que ceux de l'ensemble des citoyens, le comité technique regrette l'abandon par tous les finalistes d'une option de passerelle courte avec ascenseur, qui aurait été une solution simple pour atteindre cet objectif. Une rampe demeure difficile à utiliser pour les personnes usagères de fauteuils manuels, les aîné.es, les gens qui utilisent cannes et déambulateurs, etc., surtout sur de longues distances, comme ce sera le cas sur la place des Montréalaises. Sans exclure les propositions de rampes, le comité considère donc l'ascenseur comme l'option la plus accessible à tous et toutes.
- Finalement, le programme du concours demandait de détailler la faisabilité technique des aménagements soutenant la présence de l'eau et de préciser les stratégies de nivellement et de drainage. Le comité technique remarque que le niveau de détail des prestations ne permettait pas d'analyser assez précisément ces aspects. De plus, quoique la localisation d'aménagements soutenant la présence de l'eau sur la dalle de recouvrement ne fût pas formellement interdite par le programme du concours, le comité technique souhaite indiquer le risque inhérent à la localisation d'aménagements soutenant la présence de l'eau sur la dalle de recouvrement en raison des possibilités d'infiltration. Plus d'information sera nécessaire aux étapes ultérieures de conception du projet afin de valider ces aménagements.

Prestation : La place des Montréalaises

Équipe : Bureau Bas Smets + Pelletier de Fontenay + WAA Montréal + NEUF architect(e)s + Latéral s.e.n.c. + WSP Canada

Synthèse des commentaires

- Le comité technique note les qualités structurales de la passerelle. De plus, l'exposition de la structure de la passerelle facilite son inspection et son entretien. Le choix d'une structure à caisson devrait cependant être reconsidéré afin de faciliter l'inspection et la durabilité.
- La présence de deux kiosques sur la dalle de recouvrement assure une animation tout au long de la journée et de l'année. Néanmoins, cet aménagement déroge de façon majeure aux exigences du programme du concours qui demandait l'implantation d'aucun bâtiment sur la dalle de recouvrement afin d'en faciliter l'inspection et l'entretien.
- Le comité déplore également l'aménagement d'un parcours alternatif pour l'accès à la passerelle des personnes à mobilité réduite. Cet aménagement est contraire aux exigences du concours qui favorisent la conception d'un même parcours d'accès pour tous les personnes usagères. Dans cette circonstance, le comité recommande l'insertion d'un ascenseur dans l'axe de la circulation principale.
- En lien avec l'aménagement du « carré commémoratif », le comité souhaite rappeler le risque inhérent à la localisation d'aménagements soutenant la présence d'eau sur la dalle de recouvrement en raison des possibilités d'infiltration et de la difficulté d'inspection du joint de dilatation de la dalle. Plus d'information sera nécessaire afin de valider la faisabilité de cet aménagement.
- Finalement, le comité technique souligne les qualités d'aménagement de l'espace au nord de la bretelle Saint-Antoine qui est facilement visible depuis la voie publique et possède une diversité de modes d'appropriation. Néanmoins, la portion sud de la place est occupée par une colline densément plantée de conifères. Le comité juge que la proposition d'aménagement sous-exploite cette partie de la place. Une attention particulière devra également être portée à l'aménagement de cet espace afin d'éviter qu'il ne soit un délaissé urbain. La diminution de la densité végétale de la colline permettrait également de maintenir la qualité des vues vers l'ensemble monumental de la Cité administrative.

Bilan de l'estimation budgétaire

L'équipe finaliste respecte le budget alloué. En fonction des informations disponibles dans la prestation, l'estimation de l'équipe finaliste en deçà du budget alloué est confirmée par la firme Macogep.

- | | |
|--|---------------|
| • Budget de construction alloué : | 34,080,000 \$ |
| • Coût de construction estimé par l'équipe finaliste : | 33,915,086 \$ |
| • Coût de construction estimé par Macogep : | 32,878,204 \$ |

Prestation : Au gré des flots

Équipe : Arcadia + civiliti + PARA-SOL en collaboration avec Lasalle-NHC, Groupe EGP, Sybil McKenna, Jean-François Barsoum, UDO, Martin Roy et associés

Synthèse des commentaires

- La volonté de faire de la place un lieu de démonstration des plus récentes innovations en matière de technologies représente un enjeu sur le plan de la gestion, de l'opération et de l'entretien. L'accumulation de nouvelles technologies en un seul projet constitue un risque à prendre en compte.
- Le comité souligne l'effort d'innovation consacré à l'intégration des principes de gestion de l'eau à l'intérieur du concept d'aménagement ainsi que le développement d'une canopée généreuse qui contribuera, à terme, à la lutte aux îlots de chaleur. Il est à noter qu'une diminution partielle de la canopée pourrait être recommandée aux étapes ultérieures afin d'assurer la visibilité vers l'intérieur de la place et diminuer la charge imposée au tunnel du métro, à la dalle de recouvrement et au pont Sanguinet.
- Le comité technique dénote néanmoins plusieurs enjeux d'aménagement reliés au concept de gestion de l'eau. Bien que les aménagements permettent de réduire la quantité d'eau acheminée vers les infrastructures souterraines, le comité technique indique le risque inhérent à la localisation d'aménagements soutenant la présence de l'eau sur la dalle de recouvrement en raison des possibilités d'infiltration. La grande proximité des installations du square d'eau et de l'édicule du métro représente également une contrainte d'entretien et de sécurité ainsi qu'un risque d'infiltration. Plus d'information sera nécessaire afin de confirmer la faisabilité de ces aménagements.
- Le comité constate également que plusieurs éléments proposés représentent des risques importants reliés aux autorisations requises par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Ces éléments sont :
 - L'insertion du corridor principal de circulation dans un axe oblique qui éloigne vers l'ouest le point d'atterrissage de la passerelle sur le Champ-de-Mars et qui génère une modification des axes de circulation spécifiés au *Plan d'aménagement de la Cité administrative*;
 - Le recouvrement partiel de la bretelle Saint-Antoine, la reconstruction de ses murs de soutènement et la démolition locale d'une portion du mur de soutènement actuel de la bretelle Saint-Antoine pour la construction d'un nouvel appui de béton armé pour la dalle verte;
 - L'enlèvement du parapet de béton de la dalle de recouvrement;
 - La construction d'une pergola ajourée au-dessus de l'édicule du MTMDET.
- Le projet proposé recommande la création d'un corridor de circulation pour personnes à mobilité réduite distinct de l'axe principal reliant la station de métro au Champ-de-Mars. Le comité estime que cette proposition est contraire au programme du concours et s'inscrit à l'encontre des meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle qui préconisent un seul cheminement pouvant convenir à une diversité de personnes.

Bilan de l'estimation budgétaire

L'estimation budgétaire de l'équipe finaliste respecte le montant alloué. Cependant, le rapport d'analyse de cette estimation budgétaire réalisé par la firme Macogep révèle un surplus de \$399,127, soit 1% de l'ensemble du budget de construction alloué. Compte tenu de l'écart négligeable, l'équipe finaliste n'a pas à proposer d'avenues de réduction de coûts dans le cadre du processus du concours.

- | | |
|--|---------------|
| • Budget de construction alloué : | 34,080,000 \$ |
| • Coût de construction estimé par l'équipe finaliste : | 34,078,302 \$ |
| • Coût de construction estimé par Macogep : | 34,477,429 \$ |

Prestation : La place des Montréalaises
Équipe : Lemay + Angela Silver + SNC Lavalin

Synthèse des commentaires

- Le comité technique souligne l'effort d'innovation de l'équipe finaliste quant aux caractéristiques structurales et constructives du pré fleuri. Ce geste contribue à mettre en valeur les vues vers la Cité administrative depuis le Champ-de-Mars. Cependant, le comité technique tient à souligner la difficulté technique de réalisation de cet ouvrage, du manque d'information pour en évaluer la faisabilité à cette étape du concours et du risque de non-approbation par le MTMDET en raison du recouvrement complet de la bretelle Saint-Antoine. Le comité technique émet également des commentaires par rapport à l'entretien de cet ouvrage surtout en lien avec la composition particulière de la structure, les méthodes de design uniques et la composition de matériaux innovants, voire peu utilisés dans le domaine. Ces matériaux présentent certains avantages pour la durabilité, mais également plusieurs contraintes pour l'entretien à long terme.
- Outre les difficultés techniques de réalisation, la présence de la lame d'eau ainsi que des fosses de récupération de l'eau au-dessus de la dalle de recouvrement de l'autoroute possèdent des risques inhérents d'infiltration pour lesquels plus d'information sera nécessaire.
- Le comité technique observe que la qualité de l'expérience sur la rue Saint-Antoine et dans la portion sud de la place devra être approfondie en raison de la présence imposante de la structure du pré fleuri. L'insertion d'un bâtiment assure une animation partielle sur ce lieu, mais éloigne les services de l'espace central de la place, situé du côté nord de la bretelle.
- Le comité technique souligne la difficulté d'entretien quotidien et saisonnier du vaste pré fleuri sur un plan incliné constitué de 400 perforations végétalisées. En plus des possibilités de dispersion de la terre sur le pavé, cette option limite l'accès des véhicules d'entretien obligeant le transport manuel des équipements d'entretien.
- Finalement, le comité technique apprécie l'effort pour concevoir un seul parcours d'accès à la passerelle pour toutes les personnes usagères incluant les personnes à mobilité réduite, leur parcours étant pratiquement similaire à celui des personnes capables d'utiliser des escaliers. Une longue rampe reste cependant difficilement praticable pour de nombreuses personnes.

Bilan de l'estimation budgétaire

L'équipe finaliste respecte le budget alloué. En fonction des informations disponibles dans la prestation, l'estimation de l'équipe finaliste en deçà du budget alloué est confirmée par la firme Macogep. Cependant, certains risques au niveau des coûts sont prévisibles, considérant que celui-ci propose des méthodes de construction innovatrices pour certains éléments structuraux de la passerelle.

- | | |
|--|---------------|
| • Budget de construction alloué : | 34,080,000 \$ |
| • Coût de construction estimé par l'équipe finaliste : | 33,846,353 \$ |
| • Coût de construction estimé par Macogep : | 33,636,153 \$ |

Prestation : anno

Équipe : Mandaworks + Sid Lee Architecture + OPTION Aménagement + GBI Experts-Conseils

Synthèse des commentaires

- Le comité technique souligne la configuration de la double passerelle en forme d’anneau qui multiplie les vues vers le paysage urbain du Vieux-Montréal et du centre-ville.
- Le comité technique remarque cependant que la double passerelle empiète de façon importante sur le Champ-de-Mars et déborde des limites d’implantation prescrites au programme du concours, ce qui entraîne des risques liés à l’approbation du projet par le ministère de la Culture et des Communications.
- Aussi, le principe d’une passerelle avec escalier localisée dans le corridor de circulation principale et une passerelle avec rampe située du côté ouest de la place génère un accès différencié pour les personnes à mobilité réduite, ce qui est contraire aux bonnes pratiques énoncées dans le programme du concours. L’ajout de paliers à tous les 30 mètres dans la rampe afin d’offrir des aires de repos pourrait aussi modifier la géométrie de la passerelle ouest.
- Le comité technique constate que l’espace central formé par l’anneau semble plus difficile d’appropriation et d’animation. Moins visible depuis la rue, cet espace pourrait être sujet à des incivilités. Son aménagement serait par conséquent à revoir, d’autant plus que la forte concentration d’arbres diminue la visibilité de la Cité administrative depuis la station de métro Champ-de-Mars.
- Finalement, le comité technique note que la présence d’une coque de fibre de verre sous la passerelle rend plus difficiles son inspection et son entretien. Le comité souhaite que la performance technique et la résistance de ce matériau aux conditions climatiques (écarts de température, rayons UV, etc.) soient testées avant son installation. De plus, des modifications pourraient être exigées aux étapes de conception ultérieures afin que les éléments structuraux soient visibles.

Bilan de l’estimation budgétaire

L’équipe finaliste respecte le budget alloué. En fonction des informations disponibles dans la prestation, l’estimation de l’équipe finaliste en deçà du budget alloué est confirmée par la firme Macogep. Cependant, certains risques au niveau des coûts sont prévisibles considérant que le finaliste a inclus une contingence de 10% pour les imprévus au chantier. De plus, l’équipe propose des finis hors standard pour revêtir la passerelle, ce qui pourrait engendrer une augmentation des coûts.

- | | |
|--|---------------|
| • Budget de construction alloué : | 34,080,000 \$ |
| • Coût de construction estimé par l’équipe finaliste : | 31,621,838 \$ |
| • Coût de construction estimé par Macogep : | 28,883,246 \$ |

Prestation : La voix des Montréalaises

Équipe : BC2 Groupe Conseil + Daily tous les jours + Lapointe Magne et Associés + CIMA+
+ WORKac

Synthèse des commentaires

- Le comité technique souligne l'intention de l'équipe finaliste de travailler les installations et équipements d'animation de la place. Néanmoins, il considère que plusieurs des aménagements et choix d'équipements d'animation induisent une lourdeur de gestion et d'entretien pour l'administration municipale, notamment : le ballon qui doit être lesté lorsque les vents sont supérieurs à 40km/h, le filet de mailles qui doit être retiré pour l'inspection du mur de soutènement, le verger et la Maison des Montréalaises qui doivent trouver des gestionnaires.
- Le comité technique constate aussi le manque d'information sur plusieurs composantes du projet afin de pouvoir bien évaluer sa faisabilité technique. Les charges imposées aux structures du MTMDET ne sont pas spécifiées. La stratégie de drainage n'est pas décrite. La stratégie végétale est peu expliquée.
- Le recouvrement partiel de la bretelle Saint-Antoine devra être étudié et validé par le MTMDET à la suite du concours. Il pourrait ne pas être autorisé.
- La conception de la passerelle à l'aide d'une poutre caisson rend difficiles l'inspection et l'entretien de celle-ci en raison de la difficulté de voir les composantes structurales de celle-ci pour en faire l'examen. Des modifications pourraient être exigées aux étapes de conception ultérieures afin que les éléments structuraux soient visibles.
- Le comité technique recommande que l'installation du filet de mailles soit retravaillée en raison des considérations techniques et paysagères énoncées au programme du concours. Le pont Sanguinet ne peut recevoir de charges mortes ce qui demande de revoir l'installation de la structure du filet de mailles à cet endroit. Sur la passerelle, la hauteur du garde-corps est à étudier afin de ne pas obstruer les vues depuis et vers le Champ-de-Mars. L'insertion du filet de mailles dans la bretelle Saint-Antoine doit être analysée afin d'éviter les effets d'éblouissement des conducteurs, de ne pas nuire au dégagement routier nécessaire, de faciliter l'inspection du mur de soutènement et de diminuer les risques d'éclats de glace en hiver.
- En termes d'accessibilité universelle, le comité recommande de prolonger la cage d'ascenseur installée dans la Maison des Montréalaises sur le toit de l'édifice afin d'améliorer l'accès à la passerelle pour les personnes à mobilité réduite.
- Finalement, bien que la réutilisation du tunnel piétonnier soit intéressante afin de bonifier l'offre programmatique et faciliter le lien entre les zones nord et sud de la place, le comité technique précise que l'intégrité structurale de celui-ci n'est que partiellement connue. Des études techniques seront nécessaires, dont une évaluation de la capacité portante, une inspection détaillée et un relevé de dommages, afin d'analyser cette composante du projet. Les accès enclavés à ce tunnel représentent également des risques au niveau de la sécurité des personnes.

Bilan de l'estimation budgétaire

L'équipe finaliste respecte le budget alloué. En fonction des informations disponibles dans la prestation, l'estimation de l'équipe finaliste en deçà du budget alloué est confirmée par la firme Macogep. Un risque au niveau des coûts est omniprésent, considérant que le niveau de détail fourni dans la prestation a obligé Macogep à prendre plusieurs hypothèses afin de produire son estimation.

- | | |
|--|---------------|
| • Budget de construction alloué : | 34,080,000 \$ |
| • Coût de construction estimé par l'équipe finaliste : | 33,132,230 \$ |
| • Coût de construction estimé par Macogep : | 32,444,853 \$ |

10. AUDITIONS PUBLIQUES ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les auditions publiques ont eu lieu le 31 mai 2018, au Palais des congrès de Montréal.

13 h 30 à 17 h	Travaux du jury
16 h 30 à 17 h	Accueil du public
17 h	Mise en contexte et mots de bienvenue des dignitaires
17 h 30	Finaliste n° 1 : ARCADIA + civiliti + PARA-SOL en collaboration avec Lasalle NHC, Groupe EGP, Sybil McKenna, Jean-François Barsoum, UDO, Martin Roy et associés
18 h 25	Finaliste n° 2 : Lemay + Angela Silver + SNC Lavalin
19 h 15	Pause
19 h 30	Finaliste n° 3 : Mandaworks + Sid Lee Architecture + OPTION Aménagement + GBI Experts-Conseils
20 h 25	Finaliste n° 4 : Bureau Bas Smets + Pelletier de Fontenay + WAA Montréal + NEUF architect(e)s + Latéral S.E.N.C. + WSP Canada
21 h 20	Finaliste n° 5 : BC2 Groupe Conseil + Daily tous les jours + Lapointe Magne et Associés + CIMA+ + WORKac
22 h 10	Remerciements et mots de la fin

L'ordre des présentations a été déterminé par tirage au sort. Les auditions des équipes finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque finaliste disposait d'une période de 30 minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de 20 minutes de la part du jury.

11. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu, par courriel et par la poste, les prestations des équipes finalistes afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue des auditions publiques et des délibérations. Ceux-ci ont également reçu le rapport du comité technique.

Le lendemain des auditions publiques, le 1 juin 2018, le jury s'est réuni à huis clos, de 9 h à 17 h 30, à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6e étage. Une deuxième visite du site a eu lieu lors des discussions.

Les membres du jury ont d'abord évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat et tous les autres critères d'évaluation par la suite.

Pour l'étape 2 du concours, les critères sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutent :

- **Qualité fonctionnelle** : efficacité des liens de mobilité et de la signalétique; exigences d'entretien minimales; conformité aux enjeux techniques; conformité aux règles de sécurité des espaces publics;
- **Qualité expérientielle et perceptuelle** : prise en compte du confort climatique (vents, lumière, bruit, etc.); expérience de parcours convivial de l'utilisateur entre la station et la Cité administrative;
- **Qualité écologique** : durabilité des plantations et des îlots de fraîcheur; gestion de l'eau; matériaux durables;
- **Enjeux de mise en œuvre du *Projet*** : facilité de phasage des travaux; séquençage tenant compte de la passerelle, de l'édicule du métro au nord de Saint-Antoine;
- **Faisabilité** : probabilité de respecter intégralement les limites du *Projet* à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site;

- **Qualification de l'Équipe pour réaliser le mandat :**
 - Expérience et expertise de l'Architecte paysagiste ou de la *Firme* d'Architectes paysagistes 25 %;
 - Expérience et expertise de l'Architecte ou de la *Firme* d'Architectes 25 %;
 - Expérience et expertise des *Ingénieurs* ou de la (des) *Firme(s)* d'Ingénieurs 25 %
 - Organisation et méthodologie 25 %.

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

Volet qualification de l'équipe

La qualification des équipes pour réaliser le mandat a été évaluée conformément à la pondération prévue au Règlement du concours. Ce pointage est indicatif et non décisif.

L'évaluation de l'expérience et de l'expertise s'est effectuée à partir des projets antérieurs soumis et de la description des membres de l'équipe dans le dossier de présentation du finaliste. Les équipes ayant eu un plus faible pointage, soit en architecture de paysage, architecture ou ingénierie, n'ont pas démontré suffisamment, dans leur dossier, leur capacité à relever les défis du projet en lien avec des enjeux d'autres projets de même complexité.

Les sections du dossier portant sur l'organigramme, la méthodologie et l'organisation ont permis d'attribuer un pointage aux équipes pour le dernier critère.

Critères	Équipe finalistes				
	Équipe Bas Smets	Équipe Arcadia	Équipe Lemay	Équipe Mandaworks	Équipe BC2
Expérience et expertise de l'Architecte paysagiste ou de la <i>Firme</i> d'Architectes paysagistes (25 %)	24/25	23/25	23/25	23/25	12/25
Expérience et expertise de l'Architecte ou de la <i>Firme</i> d'Architectes (25 %)	23/25	21/25	24/25	23/25	12/25
Expérience et expertise des <i>Ingénieurs</i> ou de la (des) <i>Firme(s)</i> d'Ingénieurs (25 %)	18/25	18/25	24/25	21/25	23/25
Organisation et méthodologie (25 %)	18/25	23/25	24/25	24/25	15/25
Pointage final (100 %)	83/100	85/100	95/100	91/100	62/100

Volet qualité du concept

Les arguments qui ont présidé à la décision du jury sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur appréciation par les membres du jury.

Prestation : La place des Montréalaises

Équipe : Lemay + Angela Silver + SNC Lavalin - **Équipe lauréate**

Une identité forte et une écriture éminemment contemporaine caractérisent ce projet. La place amène une forme de sérénité, de calme et de poésie au milieu de l'agitation de la ville. Elle invite à la contemplation.

Le propos lié à la commémoration est bien articulé, tant au plan des gestes conceptuels que de la symbolique du pré fleuri. Il y a une volonté de raconter l'histoire des femmes et de les honorer. Bien qu'elle soit encore à raffiner, beaucoup de sensibilité se dégage de l'approche de commémoration.

La proposition se démarque au plan de ses qualités expérientielles et perceptuelles. Le champ fleuri agit comme belvédère et offre une multitude de vues vers le centre-ville et la Cité administrative. Les plantes et la floraison se transformeront au gré des saisons, ce qui laisse entrevoir beaucoup de possibilités. L'expérience de déambulation et d'immersion sur le plan incliné est riche. Les enfants aussi y trouveront leur compte par l'aspect ludique non programmé et la possibilité de courir et de se cacher derrière les végétaux, soulignent les membres du jury.

Au plan de l'intégration, cette prestation est la seule qui permet de réparer réellement la cicatrice laissée par la construction de l'autoroute Ville-Marie et sa bretelle de sortie. Malgré l'abandon du projet de recouvrement partiel de la bretelle Saint-Antoine par la Ville, l'équipe a en effet su maintenir l'idée maîtresse de sa proposition de l'étape 1 et atténuer nettement la présence de la bretelle par la construction du plan incliné « qui flotte » au-dessus de celle-ci. Cette performance technique est appréciable.

La topographie oblique qui permet de retisser les liens nord et sud est innovante mais présente plusieurs défis techniques et administratifs/normatifs, principalement en lien avec les autorisations qui seront requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Le jury a soigneusement discuté de ce point et des risques qu'il sous-tend. L'équipe devra peut-être faire évoluer sa prestation selon les exigences du ministère tout en conservant le caractère fort du geste. Le respect du budget, incluant le recouvrement complet de la bretelle, est un enjeu.

Les membres du jury soulignent également que l'imposant plan incliné, bien qu'il contribue nettement à la qualité expérientielle et au rayonnement de la place, limite les possibilités d'appropriation du site (sur le pré fleuri et sur les autres espaces adjacents). Les qualités fonctionnelles de l'espace seront à améliorer pour la suite du projet, et particulièrement l'interface avec la rue Saint-Antoine (voir les recommandations à la section 15 du rapport).

Un réel projet de paysage émane du projet lauréat. Son identité forte et contemporaine, l'intégration réussie de la bretelle, de même que le riche propos de commémoration faisant de ce lieu « la place des Montréalaises » sont au nombre des points ayant milités en sa faveur.

Prestation : anno

Équipe : Mandaworks + Sid Lee Architecture + OPTION Aménagement + GBI Experts-Conseils

Ce projet présente une signature forte, en contraste avec la trame urbaine montréalaise. Le geste géométrique est très visuel et permet de reconnecter physiquement et symboliquement la station de métro avec le Champ-de-Mars et la Cité administrative. Le projet a un grand potentiel d'attractivité et de rayonnement. La passerelle amène de la couleur et de la chaleur, un élément appréciable dans une ville nordique. La présentation orale de l'équipe a bien servi à exprimer les qualités et la pertinence du concept.

La passerelle met en valeur les vues vers l'hôtel de ville et le centre-ville. L'idée de parcours fonctionnel et expérientiel est intéressante. L'expérience et la viabilité à travers les quatre saisons sont bien démontrées.

La connexion vers la place Vauquelin, en surplus de celle vers la rue Gosford, est pertinente. Elle déroge toutefois de façon plus importante [qu'*Au gré des flots*] des recommandations préliminaires du ministère de la Culture et des Communications et de la Division du patrimoine de la Ville de Montréal car son emprise sur le Champ-de-Mars est plus marquée. Le jury souligne le risque de voir la partie de l'anneau à l'ouest retranchée, ce qui diminuerait nettement l'impact et les avantages du concept.

Concernant le propos entourant la commémoration, celui-ci est plus faible, avec des interventions morcelées. La programmation spatiale en lien avec les différents éléments de commémoration est très chargée. L'équipe aurait eu avantage à simplifier l'approche et relier les gestes de la stratégie commémorative avec l'anneau, qui représente l'icône et la force du projet. Le projet doit être la place des Montréalaises et non « l'anneau », mentionne le jury.

Les membres du jury ont exprimé également une réserve par rapport à la hauteur de la passerelle, très massive, de même qu'envers sa résolution matérielle, dont la pérennité esthétique à travers le temps n'est pas assurée.

Au plan fonctionnel, la prestation a souffert du retrait du recouvrement partiel de la bretelle. L'espace au sud est très enclavé et le centre de l'anneau est plus difficilement appropriable. De plus, l'espace minéral au pied de la station de métro n'est pas fédérateur et se veut davantage comme un lieu de transit.

Le concept est fortement orienté vers la fonction de lien et de parcours. Bien que le volet expérientiel et perceptuel en relation avec l'anneau soit bien développé, la résolution de la place au sol n'a pas convaincu suffisamment le jury pour lui accorder les honneurs.



Prestation : La place des Montréalaises
Équipe : Bureau Bas Smets + Pelletier de Fontenay + WAA Montréal + NEUF architect(e)s + Latéral s.e.n.c. + WSP Canada

Le parti d'aménagement de découper le site en trois bandes caractérisées par leurs propres contraintes et opportunités est une approche judicieuse. La séquence paysagère qui en découle (les jardins, la place, les collines) rend l'espace facile à lire et d'une grande sobriété : les jardins sont construits à l'échelle du quartier et répondent bien aux besoins ; la place en granit, au-dessus du recouvrement de l'autoroute, rend sa trace visible et offre un espace flexible et facilement appropriable; les collines procurent un lieu de repos et proposent un usage complémentaire.

Au plan fonctionnel, la prestation est bien aboutie et répond aux enjeux du programme. Une fine analyse du lieu et de ses conditions climatiques a permis d'orienter la conception pour maximiser le confort des usagers et usagères, ce qui est un point fort du concept. Quoiqu'ils dérogent aux exigences du programme du concours qui demandait l'implantation d'aucun bâtiment sur la dalle de recouvrement, les deux pavillons d'été et d'hiver protègent des vents dominants aux saisons indiquées et les bâtiments permettent plusieurs usages. Les aspects écologiques sont bien réfléchis, tant au plan du climat, de la gestion de l'eau, des zones perméables et de la facilité d'entretien. Ce projet serait l'un des plus optimaux et faciles à gérer au plan des enjeux de mise en œuvre lors de la construction.

La passerelle proposée est fine, sobre, très bien dessinée. Elle n'occupe pas l'espace de manière inutile. L'embranchement secondaire pour rejoindre la partie sud est astucieux, tant au plan structurel que fonctionnel. Malgré ce geste, les collines demeurent isolées du reste de la place et le traitement pour amoindrir la présence de la bretelle n'est pas convaincant. Cette prestation a été moins bien adaptée suite à l'annulation du recouvrement partiel de la bretelle. La finesse et la grande sensibilité de la proposition à l'étape 1 du concours ont quelque peu été perdues avec cette coupure.

Concernant le propos et les qualités culturelles et sociales, la prestation aurait gagné à être plus affirmée quant aux possibilités d'appropriations programmées. L'aspect commémoratif en lien avec les Montréalaises est plus faible également, de même que le propos narratif. La qualité du travail de l'artiste Alicja Kwade est incontestable et le geste des 12 sphères a été apprécié. Toutefois, le jury s'est questionné sur l'implantation de cette œuvre, en superposition avec la verrière de Marcelle Ferron. Plus largement, les membres du jury se sont interrogés sur la place réelle des Montréalaises dans le projet.

Prestation : Au gré des flots

Équipe : Arcadia + civiliti + PARA-SOL en collaboration avec Lasalle-NHC, Groupe EGP, Sybil McKenna, Jean-François Barsoum, UDO, Martin Roy et associés

Cette prestation est celle dont les qualités écologiques et d'innovation en lien avec le développement durable sont les plus fortes. L'aménagement permet d'assurer une gestion écologique des eaux pluviales. Le jury souligne aussi la volonté de l'équipe d'atteindre pour la place un objectif net zéro en consommation énergétique, par l'utilisation de panneaux photovoltaïques sur la pergola du pavillon, les puits de géothermie et les stratégies de récupération de chaleur du métro. L'intégration des principes de la ville intelligente a aussi été relevée.

Au plan fonctionnel et de la qualité d'intégration, les cheminements piétons sont bien analysés et constituent une force du concept. La connexion vers la place Vauquelin, en surplus de celle vers la rue Gosford, même si elle déroge des recommandations préliminaires du ministère de la Culture et des Communications et de la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, est pertinente. L'orientation de la passerelle structure bien l'espace et intègre de façon judicieuse la contrainte de la bretelle d'autoroute. La dalle-parc recouvrant la bretelle à l'ouest contribue également à minimiser l'effet de coupure et permet de bien intégrer les espaces aux abords de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et ceux adjacents à la rue Saint-Antoine.

Ce projet est réfléchi et à échelle humaine. Les qualités expérientielles et perceptuelles sont présentes en toutes saisons. Plusieurs gestes sont réussis, dont l'importante quantité d'arbres, la mise en lumière très graphique le soir, l'espace de contemplation près de Saint-Antoine, les estrades qui intègrent des glissades, les merlons qui créent un volume en hiver et l'espace près du CRCHUM. Néanmoins, les espaces sont quelque peu morcelés et les interventions expriment davantage une réponse technique au programme au détriment d'une approche narrative plus forte. Le parti d'aménagement qu'a pris l'équipe de marquer l'importance accordée à l'eau dans la ville en lien avec l'ancienne rivière Saint-Martin est discutable. Le milieu est très aride pour maintenir ce système vivant et en bon état de fonctionnement. De plus, la dalle de recouvrement de l'autoroute induit des contraintes qui sont moins favorables à un tel concept. Le rapport à l'eau est plus fort que le propos en lien avec la commémoration des Montréalaises. C'est un bon projet, mais pas pour ce lieu, mentionne le jury.

Prestation : La voix des Montréalaises

Équipe : BC2 Groupe Conseil + Daily tous les jours + Lapointe Magne et Associés + CIMA+
+ WORKac

La qualité du propos qui avait plu au jury à la première étape du concours demeure encore la grande force de la prestation présentée. Ce projet est définitivement celui dont la réflexion sur la commémoration et la place des femmes dans l'espace public est la plus aboutie et porteuse. Les notions de participation citoyenne, de dialogue, de partage et d'entraide expriment très fortement le « féminin ». Le volet communautaire, le verger, la Maison des Montréalaises et la grande table contribuent grandement à enrichir le propos et à donner du sens à la place. Ce projet s'articule autour du collectif et les qualités sociales et culturelles sont à souligner. La place peut devenir un lieu de destination.

Au plan des qualités écologiques, le jury souligne la toiture végétalisée et particulièrement la réutilisation d'une partie des infrastructures existantes, soit le tunnel piéton. Cette partie du projet est somme toute bien réussie.

Malgré les recommandations du jury émis sur la proposition de l'étape 1 du concours, une dichotomie persiste toujours à l'étape 2 entre le propos énoncé et les espaces conçus. Le concept est chargé et difficile à lire. Un grand nombre d'interventions distinctes aux liens ténus, l'utilisation de plusieurs technologies et médias différents ainsi qu'un manque de cohésion en termes de matérialité et de forme témoignent de la faiblesse du concept au plan de l'intégration et des qualités formelles. Le caractère ludique apporté a été apprécié, mais le projet manque de simplicité et de clarté.

Au plan fonctionnel, la prestation présente des attributs intéressants, mais les espaces très programmés laissent peu de place à des formes d'appropriations spontanées. Les cheminements piétons proposés sont peu convaincants et ne semblent pas correspondre aux cheminements naturels sur le site, soulignent les membres du jury.

La passerelle et son garde-corps sont imposants et limitent les vues vers le centre-ville et la Cité administrative depuis la place. Ce geste contribue malheureusement davantage à accentuer la coupure laissée par la bretelle et à scinder la place en deux.



13. RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la Ville de Montréal de confier un mandat à l'équipe Lemay + Angela Silver + SNC Lavalin + pour finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer le suivi du chantier.

14. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE

Les commentaires suivants sont formulés par le jury en vue de la finalisation de la conception par l'équipe lauréate.

- Approfondir rapidement la conception du plan incliné (appuis au niveau structural, normes pour la bretelle, servitude de la bretelle, dimensionnement, etc.) pour amorcer les validations/négociations avec le MTMDET. Cet aspect constitue le principal défi du projet.
- Présenter le cylindre iconique entourant l'édicule technique au MTMDET pour amorcer les validations/négociations.
- Évaluer la taille minimale requise pour les perforations circulaires du pré fleuri. Un mètre de diamètre apparaît trop petit compte tenu des enjeux de durabilité et d'entretien en toutes saisons des végétaux. Procéder aux validations en prototypage si nécessaire et proposer un plan d'entretien en toutes saisons.
- Prévoir une accessibilité universelle sur le pré fleuri : la possibilité de déambuler dans l'espace doit être possible pour tous. La configuration des perforations/espaces libres doit être revue pour permettre au moins un cheminement alternatif accessible à tous (incluant les parents avec poussette et les personnes en fauteuil roulant / AMM). Un seul cheminement universel ne suffit pas au projet afin d'éviter que les personnes à mobilité réduite ne soient limitées qu'à traverser la place des Montréalaises sans s'y arrêter.
- Faire un ou des prototypes à l'échelle 1:1 du plan incliné (dans sa partie sud) pour valider notamment la qualité de finition du béton et l'accès à la structure. La sous-face est aussi importante que la surface. Le plan incliné constituant le geste conceptuel fort du projet, la Ville se doit d'être exigeante quant à la qualité de sa conception/exécution.
- Élargir les espaces de circulation, de déambulation et d'appropriation depuis la sortie de métro à l'est, et plus particulièrement le passage (corridor) entre la façade sud de l'édicule de la station de métro et le début du plan incliné/lame d'eau.
- Raffiner l'interface (le point de contact) entre le plan incliné/passarelle et le Champ-de-Mars. L'atterrissage de la passerelle sur le Champ-de-Mars doit se faire avec délicatesse.
- Approfondir et améliorer l'interface avec la rue Saint-Antoine dans la portion sud de la place en raison notamment de la présence imposante de la structure du plan incliné. Cette section est une faiblesse du projet : cul-de-sac et espace morcelé à l'est près de Saint-Antoine, espace à l'abri des regards et possiblement sombre sur le trottoir Saint-Antoine (sous le plan incliné), partie en contrebas dans la partie sud-ouest. L'insertion d'un bâtiment de services dans cette section assure une animation partielle du lieu, mais éloigne les services de l'espace central de la place, situé du côté nord de la bretelle. Une réflexion est attendue à ce sujet. Le site près de la rue Saint-Antoine doit être convivial, sécuritaire et favoriser une appropriation maximale pour éviter les incivilités et les occupations non désirées. À cet effet, le jury recommande de se référer au Guide pour un aménagement urbain sécuritaire et de consulter les groupes de Montréalaises qui œuvrent à augmenter la sécurité des femmes dans les espaces publics.
- Raffiner l'aspect commémoratif et assurer qu'il soit perceptible en toutes saisons, ainsi que l'aspect culturel (vitrine artistique) avec les services de la Ville et les organismes concernés (dont le Conseil des Montréalaises).
- Intégrer, comme la Ville de Montréal s'y est engagée, une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle de la place des Montréalaises tout au long des étapes de conception, plans et devis, mise en œuvre et suivi du projet. Cela permettra, entre autres, de rendre accessible à tous et toutes l'aspect commémoratif et l'appropriation de la place des Montréalaises, par exemple en prévoyant une lecture en braille des noms des femmes commémorées, en ajoutant un sentier dans le pré-fleuri pour que tous et toutes puissent s'y rendre, etc.

- Rendre davantage minéral l'espace multifonctionnel adjacent à l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. Cet espace devrait être retravaillé pour permettre la tenue d'activités libres, spontanées ou organisées. En contrepartie, rendre d'autres zones du site plus perméables et végétalisées pour en varier l'expérience et les possibilités d'appropriation autour du pré fleuri, en particulier dans la forêt.
- Prévoir l'installation de mobilier urbain mobile sur la place, pour favoriser les rassemblements collectifs et la flexibilité.

En terminant, le jury recommande de mettre sur pied un panel de design (dont la composition pourrait par exemple inclure certains membres du jury) pour accompagner le lauréat dans le processus de conception du projet afin de maintenir la qualité du projet et d'assurer le suivi et l'encadrement des recommandations du jury.